

S'ENGAGER
POUR CHACUN,
AGIR POUR TOUS !

ACCORD TÉLÉTRAVAIL ... LA CFDT DIT NON !!!



La CFDT refuse de signer l'accord !

Lorsqu'un projet d'accord est proposé à la signature, il faut le décortiquer. S'assurer surtout que le projet puisse être un acte de rassemblement de tous les salarié(es) et qu'il ne laisse surtout pas sur le bas-côté les minorités...

Malheureusement l'accord Télétravail est l'exemple flagrant d'un texte de division et de mise à l'écart de certains salarié(es).

Ce qui pour la CFDT est juste **INACCEPTABLE !!!**

Les grands oubliés de ce texte et les incohérences

► Les salariés handicapés

Aucun moyen matériel ou financier n'est prévu pour que les salariés handicapés puissent télétravailler convenablement chez eux.

Pire, certains pourtant atteints de lourds handicaps et qui bénéficiaient de 5 jours de télétravail durant les phases de confinements, leur permettant de garantir leur emploi, se voient dorénavant imposer 3 jours de présence par semaine sur site. On mesure les conséquences de leurs éventuelles impossibilités à se déplacer. C'est indigne d'une entreprise comme Chronopost.

► Les salariés à temps partiel

Certains salarié(es) du siège et des services clients, mères et pères de famille à temps partiel, de par leur situation de parents, sont éliminés de la possibilité de télétravailler !!!

En effet pour être éligible au télétravail il faudra être présent physiquement sur site 3 jours par semaine !!! Cherchez l'erreur !!!

► La planification hebdomadaire ne comporte aucun garde-fou

La règle prévoit 1 à 2 jours par semaine maximum au bon vouloir du manager qui imposera/proposera les jours télétravaillés. Si une réunion de travail tombe sur un des jours supposé être télétravaillé, l'employé en perdra totalement le bénéfice sans pouvoir le décaler ou le reporter à la semaine suivante.

Si un jour férié tombe en semaine (ce qui est souvent le cas) et qu'il n'y a pas assez de place sur le planning pour poser les 2 jours de télétravail Là aussi impossibilité de les reporter.



F3CCFDT



F3CCFDT



F3C-CFDT



F3C.CFDT.FR

**VITAMINEZ LE
DIALOGUE SOCIAL !**



► **Les samedis travaillés aux services clients sont désormais exclus du télétravail.**

On préfère faire déplacer les salariés du service client pour seulement 4 heures de travail. Très bon pour l’empreinte Carbone ! Tout compte fait la campagne de communication « zéro carbone » n’existe que pour les seuls intérêts de nos dirigeants.

► **Les salarié(es) des opérations et des autres services**

La CFDT a activement travaillé pour convaincre nos dirigeants d’accepter d’élargir le télétravail à la population salariale des opérations et pour ceux pouvant facilement télétravailler comme les agents de maîtrises (chefs d’équipes, managers supports, assistantes d’agences) et les équipiers supports.

La CFDT est à l’origine de la création des situations dites « exceptionnelles » collectives ou individuelles qui permettront à des salariés des opérations de pouvoir télétravailler. Malheureusement la direction a voulu jouer petits bras en bâillonnant le télétravail pour cette population et en le limitant à 8 jours par an (à justifier auprès de son responsable direct).

L’accord Télétravail, signé par 3 organisations syndicales dont la CGT et la CGC, démontre tout simplement que la direction n’est absolument pas prête à mettre en place une vraie politique sociale à la hauteur des enjeux et des attentes des salarié(es).

Cet accord est indigne d’une entreprise comme Chronopost et de ses extraordinaires résultats financiers.

Cet accord étouffe l’esprit du télétravail et cantonne les salarié(es) éligibles à un rôle passif. Ils n’auront pas leur mot à dire. Le pire étant que cet accord est à durée indéterminée alors que dans la majorité des entreprises il est signé pour 1 an renouvelable. Ce qui permet de tendre annuellement vers des axes d’améliorations et de s’adapter aux évolutions et objectifs de l’entreprise.

A Chronopost c’est tout le contraire. L’accord est verrouillé !!!

Pour résumer, alors que la direction était bien contente de pouvoir compter sur les salariés en télétravail pendant la crise du Covid (5 jours sur 5), voilà qu’elle muselle cette activité en la réduisant à sa portion congrue (1 jour minimum voire 2 ...).

Les paradoxes de Chronopost

La CFDT regrette l’esprit moyenâgeux de notre direction quant au développement de l’activité télétravail. Faire sa publicité sur Chroco et dans les médias pour apparaître vertueux dans la livraison « zéro carbone » et dans le même temps avoir une vision lilliputienne du télétravail est tout simplement paradoxal non !??

Notre direction est à fond dans sa campagne publicitaire d’une entreprise dite verte et qui fleure bon la campagne mais totalement absente et donc dans le noir sur des sujets modernes et de société comme celui du télétravail.

C’est inquiétant à l’approche des NAO 2022 et de la négociation GPEC. Le collectif CFDT abordera ces 2 futures échéances de manière déterminée et habitée d’une soif de justice sociale.

Ainsi en refusant de signer ce squelettique accord télétravail, la CFDT démontre une nouvelle fois qu’elle est et restera toujours libre de ses décisions.

Toujours motivée par la seule défense des intérêts des salariés qui ne doivent et ne peuvent être attaqués.

Retrouvez l’actualité sociale de l’entreprise et les informations de la CFDT

Chronopost sur : <https://poste.cfdt.app/>

S’ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

**N’hésitez pas à
contacter vos
représentants CFDT**

Bruno KLEIN

DSC Titulaire
Elu au CSE
Membre titulaire au Comité
de groupe Géopost
07 89 22 54 41
bruno.klein@chronopost.fr

Jena TRAN

Elue au CSE Chronopost
Secrétaire du Comité de
groupe Géopost
07 71 28 49 06
Jenachaby.tran@chronopost.fr

Ousmane GASSAMA

DS suppléant
Elu au CSE
07 61 50 09 26
grangas@msn.com

Olivier LAFUENTE

Elu au CSE
Secrétaire du CSSCT
06 13 58 81 57
Olivier.lafuente@chronopost.fr